

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Préfet

Lyon, le

28 JAN, 2020

Monsieur le président,

En date du 30 octobre 2019, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) élaboré sur le territoire de votre intercommunalité.

Tout d'abord, je tiens à saluer la qualité du travail qui a été réalisé à l'occasion de ce premier plan climat, mené concomitamment avec les autres EPCI du Pôle métropolitain du genevois français. Je note la volonté de conduire la démarche de façon partenariale et participative qui se concrétise aujourd'hui par un document opérationnel, articulé autour d'une stratégie climat-air-énergie adaptée aux spécificités de votre territoire.

A la lecture du document, je retiens, dans le domaine de la santé et de l'environnement, les actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs en matière de lutte contre les plantes invasives, dans le volet consacré aux énergies renouvelables, le soutien apporté aux sociétés citoyennes pour la réalisation de projets locaux.

Dans le cadre de l'avis de l'État, je suis amené à formuler un certain nombre d'observations ; elles visent à améliorer le document et à le rendre plus lisible pour la phase à venir de participation du public. Je vous invite à en prendre connaissance dans le document annexé.

En conclusion, j'émets un avis favorable sur votre projet de plan climat air énergie territorial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean NEURY
Président de Thonon Agglomération
2 place de l'Hôtel de Ville
74207 – Thonon-les-Bains Cedex

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

Copie : M. le sous-préfet de Thonon-les-Bains

Annexe à l'avis de l'État sur le PCAET de Thonon Agglomération

Sur l'ambition du plan et l'atteinte des objectifs

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité nationale pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques.

A l'instar des EPCI du Pôle métropolitain du genevois français (PMGF), Thonon Agglomération a validé la mise en œuvre du service REGENERO sur son territoire ; en y adjoignant plusieurs autres dispositifs d'aide à la rénovation énergétique, l'EPCI a parfaitement identifié cet enjeu prioritaire qui guidera l'action pour les années à venir.

Ainsi, plusieurs actions de ce PCAET concernent les bâtiments résidentiels et le secteur tertiaire, responsables de 66 % de la consommation énergétique finale.

Construit à partir d'un état des lieux complet, le volet mobilités-déplacements du plan climat propose des actions concrètes et multiples, de nature à favoriser le report modal de la voiture individuelle vers d'autres modes de déplacement, en n'occultant pas les projets structurants pour le territoire en matière de transports.

S'agissant de la production d'énergies renouvelables, les actions proposées sont cohérentes et s'inscrivent, de façon logique, dans la continuité du diagnostic. En s'insérant dans la dynamique des collectifs citoyens, ces actions oeuvreront en particulier, à accompagner le développement de la production locale d'énergie par l'utilisation des toitures (panneaux photo-voltaïques), dans les zones d'activités économiques ou sur les bâtiments publics des collectivités.

Sur le volet de l'adaptation au changement climatique, le diagnostic permet d'identifier clairement les enjeux en terme de vulnérabilité. En se dotant de la compétence Agriculture, l'agglomération engage une action volontariste de projet alimentaire territorial, avec pour objectif central le développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire et de sa population.

Sur la gouvernance et la méthode

Dès l'engagement de la démarche, la collectivité a affiché sa volonté de mobiliser les acteurs du territoire autour des questions climatiques et de la transition énergétique. Pour ce faire, de nombreux temps d'échange et de partage d'information (restitution du diagnostic, visites thématiques) ont jalonné la démarche de plan climat, appuyés en cela par les services du Pôle métropolitain. Ce mode d'association et de participation s'est révélé très bénéfique à plusieurs titres, notamment parce qu'il a permis de faire connaître les actions en œuvre sur les territoires, de confronter les points de vue, de faire converger les participants vers les objectifs communs.

La réussite de la transition énergétique et écologique, dont le PCAET est un vecteur sur le territoire, repose pour une large part sur une adhésion des citoyens à ses principes et aux changements de comportements qu'elle implique.

A cet égard, le choix de Thonon Agglomération d'organiser une concertation préalable de la population sous la forme d'un questionnaire mis en ligne sur son site internet a permis l'expression des attentes et des besoins des habitants. A la suite d'ateliers, les habitants ont travaillé collectivement à la production d'un avis citoyen autour des thèmes centraux de la transition écologique que sont la consommation (alimentaire, énergétique), les mobilités et la stratégie d'aménagement.

Observations visant à améliorer le projet de PCAET

Diagnostic

L'exploitation des données issues des observatoires régionaux a permis au bureau d'études et à l'équipe associée (services et élus de la communauté de communes), de proposer des synthèses graphiques et écrites, accessibles au grand public. Ces éléments composent le diagnostic.

L'introduction d'une pagination appliquée à l'ensemble du document serait de nature à faciliter l'accès direct aux différentes rubriques.

Pour le secteur résidentiel, les informations relatives à REGENERO nécessitent une actualisation, sur le modèle des fiches actions ; en effet, ce dispositif est désormais étendu à Thonon Agglomération et la mention de la « réflexion en cours sur l'opportunité d'intégrer REGENERO » n'a plus lieu de figurer.

Pour approcher la vulnérabilité énergétique des habitants du territoire, le diagnostic s'est enrichi des données produites dans le cadre des études du SCoT du Chablais. Ce point est à mettre à l'actif de la démarche, au plan qualitatif.

Le volet mobilité est alimenté en grande partie par l'EDGT (enquête déplacements grand territoire), ce qui permet de disposer d'une connaissance fine de la mobilité des résidents du territoire. Toutefois, sont absentes les données d'entrée telles que les véhicules utilitaires légers, le transport routier, les flux générés par le transit.

En outre, concernant l'offre existante de transports en commun à la date d'élaboration du diagnostic (25/10/2019), une mise à jour semble nécessaire afin de distinguer les lignes relevant de la compétence régionale de celles du ressort de Thonon Agglomération (pages 3 et 4).

Dans les premières pages du diagnostic, la partie consacrée au potentiel de réduction des émissions de GES fait référence au scénario AFTERRRES ; celui-ci pourrait être développé. En effet, sans autre précision, le lecteur se trouve démuné pour appréhender cette démarche.

La partie du diagnostic traitant du stockage carbone met en évidence un stockage majoritaire par les surfaces en prairies (53%). Or, ce n'est pas ce qui ressort du paragraphe de synthèse qui mentionne que le stock majoritaire se situe au niveau des cultures. Une vérification et éventuellement une clarification sur ce point apparaissent indispensables.

Plan d'actions

La structuration du plan d'actions (regroupement par thème) est cohérente.

Sur le thème de la rénovation énergétique des constructions, outre l'action de mise en œuvre de REGENERO portée par le PMGF, la collectivité est engagée, notamment par le biais des orientations du PLH, dans la sensibilisation et la formation des acteurs de la rénovation énergétique, ceci afin d'atteindre les objectifs affichés dans son plan climat.

Avec le déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) en Haute-Savoie et le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique porté par la Région, il existe un véritable enjeu de coordination et d'articulation de ces démarches avec les outils et les processus incitatifs mis en œuvre localement ainsi que de calibrage des moyens à mobiliser au regard des ambitions affichées.

Les actions futures qui seront conduites dans ce domaine répondront, en outre, aux préoccupations résultant de la concertation citoyenne entreprise lors de ce plan climat, à savoir, la nécessité de disposer d'un conseil performant, d'une bonne lisibilité des dispositifs existants. L'accent est également mis sur la formation et la certification des artisans et enfin, un accompagnement de confiance.

Dans le secteur des mobilités, Thonon Agglomération s'engage à mener diverses actions qui appellent les observations suivantes :

- « Etablir un schéma directeur de mobilité renforçant l'intermodalité » : au vu du descriptif de cette action qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'étude de schéma directeur des transports lancée en 2018, une proposition de reformulation semble opportune, elle serait plus compréhensible pour les habitants et s'articulerait mieux avec les autres dispositifs mis en œuvre dans le plan climat, il s'agit d'« Etablir et mettre en œuvre un schéma directeur des transports en commun renforçant l'intermodalité ».
Corrélativement, l'action THNS Veigy-Thonon serait à déplacer dans l'action relative à l'optimisation des transports collectifs existants ;
- « Etablir un schéma cyclable » : en lien avec le point précédent, cette action pourrait s'intituler « Etablir et mettre en œuvre un schéma de mobilité douce (vélo, marche) ».
La marche ferait donc son apparition dans cette fiche ;
- « Engager un plan de mobilité » : il est à noter que l'action se poursuivra vraisemblablement au-delà de 2022, ce que ne fait pas apparaître le calendrier de mise en œuvre.

